

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un, vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Julien GAUDET. Pierre FLEURY. Pascal VAN DORSSELAER. Joëlle DE MATTEIS. Christine BOUILLOT. Nathalie KHEMDOUDI. Joël CORPET. Denis RAUX. Aline ROUSSEAUX. Jean-Luc MEUNIER

ABSENTS :

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Claudine CORNU

SECRETARE DE SEANCE : Aline ROUSSEAUX

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR AVEC AJOUTS APRES AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX DELIBERATIONS

DELIBERATION MISE EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à une demande du trésorier, pour la mise en non-valeur d'une dette de 20 €, correspondant à un impayé restaurant scolaire 2019.

DELIBERATION CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent, pour un emploi d'agent technique aux services scolaires, pourvu par un contrat à durée indéterminée, dès la rentrée scolaire 2021/2022, à raison de 17 heures hebdomadaire.

DELIBERATION CONVENTION-CADRE RELATIVE A UN SERVICE DE REPLACEMENT DU GRAND CHALON

Après présentation du dispositif, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de faire appel à l'unité « assistance secrétariat de mairie » du Grand Chalon en charge d'assurer un service de remplacement de la secrétaire de mairie, en cas d'absence (limité à 1 mois/an)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec le Grand Chalon

Approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION RAPPORT ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019 DU GRAND CHALON

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2020, a pris acte du rapport d'activités et de développement durable 2019 du Grand Chalons. L'article L 52-11-39 du CGCT dispose que ce rapport fasse l'objet d'une communication au Conseil Municipal de chaque commune de l'EPCI. Il retrace l'accompagnement du Grand Chalons pour notre commune :

- aide technique (diagnostic pont déchiré, assistance technique bâtiment énergie, réhabilitation des sanitaires de l'école),
- accueil de 14 enfants dans une structure petite enfance du Grand Chalons,
- 13 élèves ont été inscrits au conservatoire,
- instructions par leur service urbanisme de 40 autorisations d'urbanisme,
- renouvellement réseau eau potable, d'un montant de 190 000 € Rte de St Germain du Bois,
- subvention au profit de l'Amicale Pétanque (1 162 €) et Gymnastique volontaire (663 €),
- installation de 45 composteurs individuels mis en place depuis 2016 et 1 site de compostage (école).

COMPTES RENDUS DIVERS :

- Entente Cimetière Eglise, un courrier sera adressé à Epervans, pour une demande de participation financière, concernant les frais d'entretien de l'église. Lors de la prochaine réunion de l'Entente, les remarques concernant le mauvais entretien et l'insécurité des deux cimetières seront à nouveau évoquées.
- Conseil Ecole, où ont été abordés le bilan financier de la coopérative, le règlement intérieur inchangé, les activités et sorties scolaires financées par Ambiance et Loisirs, les effectifs stables. Il est signalé que 3 coffres permettant de ranger des vélos ont été commandés. Il sera remis une calculatrice, offerte par la municipalité, à chaque enfant rentrant au collège.

INFORMATIONS DIVERSES :

- emploi été, deux candidats avec permis de conduire ont été retenus pour la période de juillet, par période de 15 jours. Aucun candidat sur Août.
- dossier école numérique, ENT : en attente de la convention validée par l'Inspection Académique pour l'achat de 12 tablettes, adhésion au système Espace Numérique de Travail validée par les enseignants.
- Leledy Compost, réunion le 9 juillet du comité de concertation où seront abordés les dysfonctionnements répétés de ces dernières semaines
- déploiement M57, notre commune s'est portée volontaire pour une mise en place anticipée, de cette nouvelle norme comptable, dès le 01/01/2022 (généralisation du système à l'ensemble des communes au 01/01/2024).

- recours Tribunal Administratif, suite à une requête d'un administré en date du 14/02/2020 et au vu du dossier de défense fourni par la commune, la procédure a été rejetée.

DELIBERATION TARIF GARDERIE :

Après discussion la réouverture de la garderie est votée, à l'unanimité, pour l'année 2021/2022 et les tarifs sont ainsi fixés sans changement :

- Garderie du matin : forfait 2.20 €
- Garderie du soir : jusqu'à 17 h 30 avec goûter 2.50 €, au-delà 2 €.

DELIBERATION RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La réouverture du restaurant scolaire rentrée 2021/2022 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- de fixer les tarifs soit à 5.25 € par repas & garde, à 2.60 € pour le troisième enfant, 3.00 € absence non justifiée, 2.25 € par garde sans repas (allergie alimentaire). 5.25 € menu Noël et pique-nique.

QUESTIONS DIVERSES.

RELANCE ACTIVITES COMMUNALES : une réunion est à programmer avec les présidents des associations.

Fin de la séance à 20 h 30

Prochaine séance le 30 AOUT 2021 à 19 Heures.

